



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 mars 2026
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Avenant au contrat de mandat public conclu avec Territoires 70 relatif à la construction d'une crèche de 24 lits à Luxeuil-les-Bains	
<p>DÉLIBÉRATION N° 2026-011</p> <p>En exercice : 38 Titulaires présents : 27 Suppléant : 1 Pouvoirs : 4 Excusé : 1 Absents : 10 Nombre de votants : 32</p>	<p>Le 2 mars de l'année deux mille vingt-six à 19H00 à Luxeuil-Les-Bains, salle du conseil municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué le 24 février dernier s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.</p> <p>Le Conseil Communautaire nomme Christian CHAMAGNE secrétaire de séance.</p>

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Maryline MANTION	A	
Jérôme BERNARD	POUV	Véronique DEVOILLE	Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	POUV	Frédéric BURGHARD	Philippe GÉRARD	E		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	A		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	SUPP	Guy MAUFFREY	Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	P		Christophe LEJEUNE	A		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	POUV	Didier LARROQUE	Béatrice LEPAGNEY	P				

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

En date du 05 mai 2024, il a été conclu un contrat de mandat public entre la Communauté de communes du Pays de Luxeuil (CCPLx) et Territoires 70 permettant à la CCPLx de confier à Territoires 70 une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de la construction d'une crèche de 24 lits sur le territoire de la Commune de Luxeuil-les-Bains.

À cet égard, Territoires 70, en qualité de mandataire, est chargé de faire réaliser, au nom et pour le compte de la CCPLx et sous son contrôle, la construction d'une crèche de 24 lits sur le territoire de la Commune de Luxeuil-les-Bains.

En premier lieu, le contrat de mandat public a prévu initialement au préambule et à l'article 13 un plafond de dépenses s'élevant à 1 400 000,00 € HT Tous Droits Compris (TDC). Ce plafond de dépenses correspond à l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée lors de la conclusion du contrat de mandat public.

Or, il s'avère que des modifications de programme sont intervenues en cours d'étude. Celles-ci ont d'ailleurs entraîné une augmentation du coût des travaux et de la rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Afin de couvrir l'ensemble des dépenses liées à l'opération de la construction de la crèche de 24 lits sur le territoire de la Commune de Luxeuil-les-Bains, le plafond de dépenses prévu initialement au contrat de mandat public s'élève dorénavant à 1 800 000,00 € HT TDC. Ainsi, le préambule et l'article 13 du contrat de mandat public initial doivent prendre en compte ce plafond de dépenses réévalué.

En second lieu, pour prétendre à une subvention bonifiée de la CAF, la CCPLx a fait le choix de faire certifier le projet au label Bâtiment Énergie Environnement (BEE) par l'organisme de certification PRESTATERRRE. Néanmoins, cette certification BEE implique une mission complémentaire liée à l'accompagnement de la CCPLx par Territoires 70 dont le contenu est indiqué à l'article 3 de l'avenant n°1 ci-annexé. Le montant de cette mission complémentaire d'accompagnement de la CCPLx par le mandataire est de 9 900,00 € HT.

L'avenant n°1 représente une augmentation de 11,89 % du montant initial du contrat de mandat public.

Le nouveau montant du contrat de mandat public s'élève à **93 142,79 € HT** soit **111 771,35 € TTC**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° D2024-039 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 18 mars 2024 relative à la convention AMO Crèche avec Territoires 70 ;

Vu la délibération n° D2025-082 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 13 octobre 2025 relative au projet de construction de la nouvelle crèche – demande de subventions ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant au contrat de mandat public conclu avec Territoires 70 relatif à la construction d'une crèche de 24 lits à Luxeuil-les-Bains afin de prendre en compte, d'une part, la réévaluation du plafond de dépenses dans les clauses du contrat de mandat public initial et, d'autre part, la mission complémentaire d'accompagnement de la CCPLx par le mandataire dans la certification du projet BEE ;

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Approuve l'avenant au contrat de mandat public conclu avec Territoires 70 relatif à la construction d'une crèche de 24 lits à Luxeuil-les-Bains ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat précité ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre et à signer tout acte afférent et nécessaire à l'exécution dudit avenant et de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

ANNEXE

Avenant au contrat de mandat public conclu avec Territoires 70 relatif à la construction d'une crèche de 24 lits à Luxeuil-les-Bains



Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de Luxeuil

CONTRAT DE MANDAT PUBLIC
AVENANT n°01

OBJET DU CONTRAT : Mandat de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte du Maître de l'ouvrage en application du livre IV de la partie 2 du code de la commande publique (ex loi MOP) :

La Construction d'une crèche de 24 lits à Luxeuil Les Bains (70300)

Entre les soussignés :

Communauté de Communes du Pays de Luxeuil – 22, rue Jules Jeanneney 70300 LUXEUIL-LES-BAINS représentée par son Président, Monsieur DESHAYES, dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommé Maître d'Ouvrage

Et

Territoires 70, 23, rue de la Préfecture – Hôtel du Département – 70000 VESOUL, représentée par M. Benoit CORNU, Président Directeur Général, dûment habilité à cet effet

Ci-après dénommé Maître d'Ouvrage mandataire agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage



CONSTRUCTION D'UNE CRECHE 24 lits Luxeuil-Les-Bains Coût prévisionnel de l'opération - PHASE AVP					
					<i>Mise à jour : 05/02/2026</i>
Ratios travaux :		3 100 €	TVA		200%
Ratios opération :		4 269 €	Surface dans œuvre actuelle :		200m ²
			Surface utile études APO -PRO :		200m ²
		PREVISIONNEL		TVA	€ TTC
		€ HT	€ HT		
ETUDES ET HONORAIRES TECHNIQUES					
Etudes Prélibellées	Divers	10 000 €	10 000 €	2 000 €	12 000 €
	Etudes géotechniques	10 000 €	10 000 €	2 000 €	12 000 €
Honoraires	Test et échantillon à l'air	3 500 €	3 500 €	700 €	4 200 €
	Diagnostic sanitaire des arbres	7 500 €	7 500 €	300 €	7 800 €
	Certification / validation bâtiment bio-sourcé ou E+C en fonction des coûts et des contraintes	11 000 €	11 000 €	2 200 €	13 200 €
	Maîtrise d'œuvre	125			
	Marché de base	159 609 €			
	Proposition d'avenant APO sur honoraires à négocier	106 209 €	106 209 €	21 242 €	127 451 €
	Mission complémentaire STD	35 400 €	35 400 €	7 080 €	42 480 €
	Mission optionnelle CPC	3 000 €	3 000 €	600 €	3 600 €
	Bureau de contrôle	15 000 €	15 000 €	3 000 €	18 000 €
	SPS	10 000 €	10 000 €	2 000 €	12 000 €
Frais divers	Publications et Frais divers	8 000 €	8 000 €	1 600 €	9 600 €
	Revision prix	7 500 €	7 500 €	1 500 €	9 000 €
		3 945 €	3 945 €	789 €	4 734 €
TOTAL HONORAIRES TECHNIQUES		72 500 €	72 500 €	14 511 €	87 011 €
TRAVAUX					
Lot 1 - TERRASSEMENT VRD					
dont GEP estimé à 55 000,00 € HT. Et clouage 24 000,00 € HT.					
option abords					
Lot 2 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS					
Lot 3 - GROS OUVRE					
Hors-travaux étude de sol G2 PRO					
Lot 4 - CHARPENTE BOIS - MURS A OSSATURE BOIS					
Dont panneau CLT : 17 000 € HT.					
Lot 5 - ETENDAGE					
Lot 6 - COUVERTURE METALLIQUE - BARDAGES BOIS ET METAL					
Lot 7 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALUMINIUM					
Lot 8 - ISOLATION - PLATRENE - PEINTURE					
dont complément copeau feu et plâtrerie (3 000 € HT)					
Lot 9 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS - MOBILIER					
dont plus value placés apposés en espace de vie 5 000 € HT.					
Lot 10 - REVETEMENT SOL FAIENCE					
Lot 11 - FAUX PLAFOND					
Lot 12 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE					
Lot 13 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS et FIBLES - PPV					
non compris PSE vidéosurveillance et PPMs					
Lot 14 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES					
réduit au minimum / 12 m ²					
1100 m ² de panneaux installé pris à 36 000 € HT + équipements associé					
PSE (trottoir + vidéosurveillance + PPMs)					
Chiffrage programme : 900 000,00 € HT.					
Montant validé en phase avp : 1 000 000 € HT, comprenant créances éco-citoyenneté					
Montant payé en phase AVP : 1 173 000 € HT, hors PSE					
TOTAL TRAVAUX		1 221 500 €	1 221 500 €	244 300 €	1 465 800 €
Frais divers raccordement + abords		84 644 €	84 644 €	16 929 €	101 573 €
Alias bâtiment		102 322 €	102 322 €	20 464 €	122 786 €
Révisions de prix		61 075 €	61 075 €	12 215 €	73 290 €
TOTAL TRAVAUX (1 633 K€)		1 669 541 €	1 669 541 €	327 698 €	1 997 239 €
Assurances					
Frais liés à l'opération					
Assurance TIC / DQ / DR		18 000 €	18 000 €	0 €	18 000 €
TOTAL ASSURANCE		18 000 €	18 000 €	0 €	18 000 €
CONDUITE D'OPERATION					
Remunération mandataire		base de référence	2 051 574 €		
(compris programme et suivi)		4,00%	83 263 €	16 653 €	99 916 €
Révisions de prix (10%)		5,00%	4 162 €	832 €	4 994 €
TOTAL REMUNERATION		4 983 €	87 425 €	17 485 €	104 910 €
PRIX DE REVIENT (2 183 K€)		1 800 000 €	1 800 000 €	339 471 €	2 139 471 €

TOTAL assiette subv. : 1 661 677,93 (hors alias et PV)

PM bilan mandat : _____
soit _____ de dépassement

150 089 €	22/12/2025
CUMUL DEPENSES TTC (Hors REM 1708)	
MONTANT CUMULE AVANCES VERSEES	
TRESORERIE	
N° D'AVANCE	
AVANCE DEMANDEE	

Recettes

		TOTAL OPERATION 775 731,25	
Participation collectivité			
Participation concessionnaire			
Subventions potentielles			
Région (TEA) 20% sur assiette subventionnable	18,0%		339 000 € assiette subv. hors PV et alias (1 661 677,93 € HT)
CAR bénéficiaire avec certification BEE	24,4%		446 000 € montant hors d'eau hors d'air : 4 15 000 € HT (lots 2 - 3-4 - 5)
DETR 30%	30,0%		540 000 €
Autofinancement	26,0%		485 000 €
TOTAL	100,0%		1 800 000 €

Article 4 : Evolution du montant de la rémunération prenant en compte la mission complémentaire

Le montant initial de la rémunération T70 est de 83 242,79 € HT, soit 99 891,35 € TTC

Le nouveau montant du marché s'établit comme suit :

	HT	TVA	TTC	Variation
Montant marché initial base + STD + OPC	83 242,79 €	16 648,56 €	99 891,35 €	
Montant de la mission complémentaire	9 900,00 €	1 980,00 €	11 880,00 €	
Nouveau montant du marché	93 142,79 €	18 628,56 €	111 771,35 €	11,89%

Article 5 : Modification de la convention de mandat initiale

Toutes les clauses de la convention de mandat initiale qui ne sont pas directement modifiées par le présent avenant demeurent expressément en vigueur.

Fait à Vesoul, le
En 1 exemplaire

Signature du mandataire :

M. Benoit CORNU, Président Directeur Général TERRITOIRES 70	Signature
--	-----------

A LUXEUIL-LES-BAINS, le
Pour le Mandant :

M. DESHAYES, Président de la Communauté de Commune du Pays de Luxeuil-les-Bains	Signature
--	-----------

Annexe : planning prévisionnel des dépenses en date du 22.12.25